

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosadur 2K-Rapid Härter  
Mise à jour : 19.10.2018

Version (Révision) :

11.0.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

**Tosadur 2K-Rapid Härter (62750-008442)**

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes**

Durcisseur / Application voir fiche technique /Usage réservé aux utilisateurs professionnels

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant/fournisseur :**

Bosshard + Co. AG  
Lack- und Farbenfabrik

**Rue/Boîte Postale :**

Ifangstrasse 97

**Sigle du pays/Code postal/Localité:**

8153 Rümlang

**Téléphone :**

++41 44 817 73 73

**Télécopie :**

++41 44 817 73 00

**Contact :**

bosshard@bosshard-farben.ch

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse ++41 44 251 51 51 Kurzwahl 145

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Acute Tox. 4 ; H332 - Toxicité aiguë (par inhalation) : Catégorie 4 ; Nocif par inhalation.

Flam. Liq. 3 ; H226 - Liquides inflammables : Catégorie 3 ; Liquide et vapeurs inflammables.

Skin Sens. 1 ; H317 - Sensibilisation cutanée : Catégorie 1 ; Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 ; H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut irriter les voies respiratoires.

STOT SE 3 ; H336 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

**Pictogrammes des risques**



Flamme (GHS02) · Point d'exclamation (GHS07)

**Mention d'avertissement**

Attention

**Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage**

POLY(HEXAMETHYLENEDIISOCYANATE) ; N°CAS : 28182-81-2

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE ; N°CAS : 108-65-6

XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7

DIISOCYANATE D'HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0

**Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H332 Nocif par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosadur 2K-Rapid Härter  
Mise à jour : 19.10.2018

Version (Révision) : 11.0.0

H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P260 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.  
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P501 Éliminer le contenu/conteneur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales en vigueur.

### Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

## 2.3 Autres dangers

Aucune

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

POLY(HEXAMETHYLENEDIISOCYANATE) ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119485796-17-xxxx ; N°CE : 500-060-2 ; N°CAS : 28182-81-2

Poids :  $\geq 50 - < 55 \%$   
Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 4 ; H332 Skin Sens. 1 ; H317 STOT SE 3 ; H335

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475791-29-xxxx ; N°CE : 203-603-9 ; N°CAS : 108-65-6

Poids :  $\geq 40 - < 45 \%$   
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 STOT SE 3 ; H336  
Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE).

XYLÈNE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488216-32-xxx ; N°CE : 215-535-7 ; N°CAS : 1330-20-7

Poids :  $\geq 5 - < 10 \%$   
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT RE 2 ; H373 Acute Tox. 4 ; H312 Acute Tox. 4 ; H332 Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H335

DIISOCYANATE D'HEXAMÉTHYLÈNE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457571 ; N°CE : 212-485-8 ; N°CAS : 822-06-0

Poids :  $\geq 0.05 - < 0.5 \%$   
Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 3 ; H331 Resp. Sens. 1 ; H334 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H335

#### Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

#### En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Garder au repos. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosadur 2K-Rapid Härter  
Mise à jour : 19.10.2018

Version (Révision) :

11.0.0

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions

### Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Consulter impérativement un médecin.

### En cas d'ingestion

Appeler immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir. Garder au repos.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2) Eau en aérosol

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas inhaler les vapeurs. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les personnes souffrant d'asthme, d'allergie, de maladies respiratoires chroniques ou récurrentes ne devraient pas être sollicitées pour travailler avec ce produit. L'état des poumons de personnes chargées de la vaporisation de ce produit doit périodiquement être examiné. génération/formation d'aérosols Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Observer les réglementations de la protection du travail. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Mettre à terre les récipients lors remplissage/transvasem. Éviter l'accumulation de

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosadur 2K-Rapid Härter  
Mise à jour : 19.10.2018

Version (Révision) :

11.0.0

charges électrostatiques. Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles). Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

### Mesures de protection

#### Mesures de lutte contre l'incendie:

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Demandes d'aires de stockage et de récipients L'équipement électrique devrait être protégé de façon appropriée. Les sols devraient être en matériau non conducteur. L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

### Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de acide fort, base forte, agent oxydant

**Classe de stockage ( D ) : 3**

**Classe de stockage (TRGS 510) ( D ) : 3**

### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Observer le mode d'emploi. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires. L'utilisation de ce produit (cette substance / cette préparation) à titre professionnel par des jeunes travailleurs est restreinte ou complètement interdite. Les bases légales ainsi que les dispositions précises en la matière figurent à la section 15.

## 8.1 Paramètres de contrôle

### Valeurs limites au poste de travail

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE ; N°CAS : 108-65-6

Type de valeur limite (pays d'origine) MAK ( CH )

:

Valeur seuil : 50 ppm / 275 mg/m<sup>3</sup>

Remarque : SSC

Version : 01.01.2013

Type de valeur limite (pays d'origine) STEL ( CH )

:

Valeur seuil : 50 ppm / 275 mg/m<sup>3</sup>

Remarque : # SSC

Version : 01.01.2013

Type de valeur limite (pays d'origine) TRGS 900 ( D )

:

Valeur seuil : 50 ppm / 270 mg/m<sup>3</sup>

Limitation de crête : 1(I)

Remarque : Y

Version : 17.10.2017

Type de valeur limite (pays d'origine) STEL ( EC )

:

Valeur seuil : 100 ppm / 550 mg/m<sup>3</sup>

Remarque : H

Version : 08.06.2000

Type de valeur limite (pays d'origine) TWA ( EC )

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosadur 2K-Rapid Härter  
Mise à jour : 19.10.2018

Version (Révision) : 11.0.0

:  
Valeur seuil : 50 ppm / 275 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : H  
Version : 08.06.2000

XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7

Type de valeur limite (pays d'origine) : MAK ( CH )

:  
Valeur seuil : 100 ppm / 435 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : H OL# B  
Version : 01.01.2013

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL ( CH )

:  
Valeur seuil : 200 ppm / 870 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : H OL# B  
Version : 01.01.2013

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 ( D )

:  
Valeur seuil : 100 ppm / 440 mg/m<sup>3</sup>  
Limitation de crête : 2(II)  
Remarque : H  
Version : 17.10.2017

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL ( EC )

:  
Valeur seuil : 100 ppm / 442 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : H  
Version : 08.06.2000

Type de valeur limite (pays d'origine) : TWA ( EC )

:  
Valeur seuil : 50 ppm / 221 mg/m<sup>3</sup>  
Remarque : H  
Version : 08.06.2000

DIISOCYANATE D`HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 ( D )

:  
Valeur seuil : 0.005 ppm / 0.035 mg/m<sup>3</sup>  
Limitation de crête : 1/=2=(I)  
Remarque : Sa  
Version : 17.10.2017

### Valeurs limites biologiques

XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 ( D )

:  
Paramètre : Xylole / Sang complet (B) / Fin de l'exposition voire fin du processus  
Valeur seuil : 1.5 mg/l  
Version : 08.06.2017

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 ( D )

:  
Paramètre : Acide hippurique méthylique toluo-uréique / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus  
Valeur seuil : 2000 mg/l  
Version : 08.06.2017

DIISOCYANATE D`HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 ( D )

:  
Paramètre : hexamethylenediamine / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus  
Valeur seuil : 0.15 mg/g Kr

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosadur 2K-Rapid Härter  
Mise à jour : 19.10.2018

Version (Révision) : 11.0.0

Version : 08.06.2017

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Protection individuelle

L'équipement de protection personnel doit être choisi en concordance avec les normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur par l'équipement de protection personnel. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes EN: respirateur EN 136, 140, 149; Lunettes de protection des yeux / EN 166; Vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; Gants de protection EN 374; Chaussures de sécurité EN-ISO 20345/DIN EN 13832-2/3.

#### Protection yeux/visage

Utiliser lunettes de protection étanches.

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

Des gants protecteurs, régulièrement contre des produits chimiques, appropriés (EN 374) utiliser (recommandé : Indice de protection 6, en conséquence > 480 mn. perméation). Gants combiné - PE / EVAL / PE (PE = polyéthylène, éthylène-EVAL = alcoole de vinyle-copolymère). Avec des signes d'une décomposition ou d'une perméabilité chimique, les gants devraient être enlevés immédiatement et remplacés. Immédiatement après utilisation des gants rincer et enlever d'une décomposition ou d'une perméabilité chimique, les gants devraient être enlevés immédiatement et remplacés. Immédiatement après utilisation des gants rincer et enlever.

##### Protection corporelle

Vêtement de protection. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

#### Protection respiratoire

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants! Utiliser un filtre à gaz A pour la peinture à la main, un filtre combiné à gaz et à particules A-P pour la peinture au pistolet et les travaux de meulage. Choisir un type de masque protecteur offrant le niveau de protection nécessaire en fonction des conditions au poste de travail. Si cela est insuffisant pour maintenir la concentration des particules et les vapeurs au-dessous de la valeur limite MAK (concentration maximale au poste de travail), il faut porter des dispositifs respiratoires à tuyau d'air comprimé indépendants de l'air environnant avec masque complet, cagoule ou demi-masque conforme à EN 14594 classe 3 ou supérieure ou des filtres soufflants avec masque complet selon EN 12942 ou cagoule selon EN 12941, filtres toujours au moins A1P.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État : liquide

Couleur : incolore

#### Odeur

caractéristique

#### Données de sécurité

Température de fusion/plage de fusion :

Aucune donnée disponible

Point de congélation :

Aucune donnée disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : ( 1013 hPa ) env.

140 °C

Température de décomposition :

Aucune donnée disponible

Point éclair :

38 - 39 °C

Température d'ignition :

315 °C

Limite inférieure d'explosivité :

1.1 Vol-%

Limite supérieure d'explosivité :

8 Vol-%

Densité : ( 20 °C ) env.

1 g/cm<sup>3</sup>

Test de séparation des solvants : ( 20 °C ) <

3 %

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosadur 2K-Rapid Härter  
Mise à jour : 19.10.2018

Version (Révision) : 11.0.0

|                                 |                           |   |                          |                  |
|---------------------------------|---------------------------|---|--------------------------|------------------|
| Soluble dans l'eau :            | ( 20 °C )                 |   | non miscible             |                  |
| pH :                            |                           |   | non applicable           |                  |
| log P O/W :                     |                           |   | Aucune donnée disponible |                  |
| Temps d'écoulement :            | ( 20 °C )                 | > | 14 s                     | DIN gobelet 4 mm |
| Viscosité cinématique :         | ( 40 °C )                 |   | Aucune donnée disponible |                  |
| Seuil olfactif :                |                           |   | Aucune donnée disponible |                  |
| Densité relative de la vapeur : | ( 20 °C )                 |   | Aucune donnée disponible |                  |
| Vitesse d'évaporation :         |                           |   | Aucune donnée disponible |                  |
| Solides inflammables :          | Aucune donnée disponible. |   |                          |                  |
| Gaz inflammables :              | Aucune donnée disponible. |   |                          |                  |
| Propriétés explosives :         | Aucune donnée disponible. |   |                          |                  |

### 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.5 Matières incompatibles

Réaction exothermique avec: Alcalies (bases), concentré. Acide Comburant.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. La respiration de solvants en quantités dépassant les limites de la valeur MAK est nuisible à la santé; elle peut irriter les muqueuses et l'appareil respiratoire, provoquer des maladies de foie ou des reins ainsi qu'une atteinte au système nerveux central. Symptômes: maux de tête, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, effet narcotique et, dans des cas exceptionnels, évanouissement. Des contacts prolongés ou répétés sont susceptibles de troubler la régénération naturelle de la peau et d'en causer le dessèchement. L'absorption du produit par le corps à travers la peau est possible. Les éclaboussures de solvant peuvent irriter les yeux et y causer des blessures réversibles.

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Effets aigus

##### Toxicité orale aiguë

|                     |                                                                 |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Paramètre :         | DL50 ( ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE ; N°CAS : 108-65-6 ) |
| Voie d'exposition : | Par voie orale                                                  |
| Espèce :            | Rat                                                             |
| Dose efficace :     | 8500 mg/kg                                                      |
| Paramètre :         | DL50 ( XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7 )                             |
| Voie d'exposition : | Par voie orale                                                  |
| Espèce :            | Rat                                                             |
| Dose efficace :     | 8700 mg/kg                                                      |
| Paramètre :         | DL50 ( DIISOCYANATE D`HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0 )        |

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosadur 2K-Rapid Härter  
Mise à jour : 19.10.2018

Version (Révision) :

11.0.0

Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 710 mg/kg

### Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 ( XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Lapin  
Dose efficace : 2000 mg/kg  
Paramètre : DL50 ( DIISOCYANATE D`HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Lapin  
Dose efficace : 570 mg/kg

### Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : CL50 ( ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE ; N°CAS : 108-65-6 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 35.7 mg/l  
Paramètre : CL50 ( XYLÈNE ; N°CAS : 1330-20-7 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 6350 mg/l  
Paramètre : CL50 ( DIISOCYANATE D`HEXAMÉTHYLÈNE ; N°CAS : 822-06-0 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Souris  
Dose efficace : 1570 mg/m³

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### 12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Ne pas jeter égouts ou dans les parages. Eliminer en observant les réglementations administratives.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

08 01 11 S

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosadur 2K-Rapid Härter  
Mise à jour : 19.10.2018

Version (Révision) : 11.0.0

### Code des déchets conditionnement

Élimination appropriée / Emballage Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ONU 1263

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

Transport maritime (IMDG)

PAINT RELATED MATERIAL

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

PAINT RELATED MATERIAL

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 3  
Code de classification : F1  
Danger n° (code Kemler) : 30  
Code de restriction en tunnel : D/E  
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1  
Étiquette de danger : 3

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 3  
Numéro EmS : F-E / S-E  
Dispositions particulières : E 1  
Étiquette de danger : 3

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 3  
Dispositions particulières : E 1  
Étiquette de danger : 3

### 14.4 Groupe d'emballage

III

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Directives nationales

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosadur 2K-Rapid Härter  
Mise à jour : 19.10.2018

Version (Révision) : 11.0.0

### Technische Anleitung Luft (TA-Luft) ( D )

Poids (Article 5.2.5. I) : < 5 %

### Classe risque aquatique (WGK)

Classe ( D ) : 2 (Présente un danger important pour l'eau) Classification selon AwSV

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

### 16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 03. Composants dangereux · 08. Valeurs limites au poste de travail · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport maritime (IMDG) · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) · 15. Classe risque aquatique (WGK)

### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR - Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID - Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)  
IMDG - International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA - International Air Transport Association  
IATA-DGR - Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
ICAO-TI - Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
CAS - Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
GefStoffV - Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)  
LOAEL - Lowest Observed Adverse Effect Level  
LOEL - Lowest Observed Effect Level  
NOAEL - No Observed Adverse Effect Level  
NOEC - No Observed Effect Concentration  
NOEL - No Observed Effect Level  
OECD - Organisation for Economic Cooperation and Development  
VOC - Volatile Organic Compounds  
AwSV - Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

|      |                                                                                     |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables.                                                    |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H312 | Nocif par contact cutané.                                                           |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.                                                    |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.                                                |

## Fiche de données de sécurité

### conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Tosadur 2K-Rapid Härter  
Mise à jour : 19.10.2018

Version (Révision) : 11.0.0

---

|      |                                                                                                                  |
|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.                                                                         |
| H331 | Toxique par inhalation.                                                                                          |
| H332 | Nocif par inhalation.                                                                                            |
| H334 | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.            |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires.                                                                            |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges.                                                                           |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

#### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

#### 16.7 Informations complémentaires

Aucune

---

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---